

LES DIFFERENTES ASSOCIATIONS ET LEURS REPRESENTANT(E)S

Arcanto (Chorale) :

* Présidente - RODRIGUEZ Elisabeth 06.82.96.61.63

Union Béarnaise (Volley-ball) :

* Président - MAUBECQ Patrice 06.42.47.37.98

Association Communale de Chasse Agrée (A.C.C.A) :

* Président - SOUBIELLE-FOURIE Jean-François
06.15.16.58.40

Comité des Fêtes :

* Présidente - POUME Mélissa 06.11.15.60.15

Argagnon Shotokan Karaté Club :

* Président - CAZABAT Philippe 06.20.71.34.79

Argagnon Sports et Loisirs (Football) :

*Président - ALMEIDA FERREIRA David 07.66.25.18.23

Lou Temps De Bibe (Association du 3ème âge) :

* Président - CARBON Hervé 06.77.72.86.10

Association des Parents d'élèves (A.B.C : Argagnon. Balansun. Castétis) :

- Co-Présidente - ALCETEGARAY Bénédicte :
06.86.78.92.52
- Co-Présidente - RICOTI Marie-Noëlle :
06.88.83.51.82

VOTRE BULLETIN D'INFORMATION

ARGAGNON

JANVIER 2024



Le Mot du Maire :

Chères citoyennes, chers citoyens,

2023 a été une année intense pour la réalisation des projets communaux malgré une conjoncture compliquée. La nouvelle mairie terminée, le déménagement a pu se réaliser le 15 juin en même temps que les finitions du city-stade.

Les travaux d'aménagement extérieur se sont déroulés comme prévu durant l'été, ce qui a permis dès la rentrée d'avoir un ensemble totalement fonctionnel abritant l'Agence Postale Communale dans des conditions optimales. Le site internet dédié à la commune a été créé en juillet 2023. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.argagnon.fr

L'assainissement (chemisage) de la rue des Lys a été remis en état.

Je remercie le personnel communal et les élus qui ont su se mobiliser dans les moments importants pour que ces projets soient une réussite.

Pour 2024, la commune s'est engagée également sur différents axes, dont les plus importants sont :

- La poursuite du projet « Extension du hangar communal et création d'un local de la chasse »
- La finition du lotissement Labaigt : Voirie, éclairage et jardin de loisirs
- L'étude de la rénovation de la salle multi-activités
- La seconde partie du chemisage de l'assainissement du lotissement Soum de Coste

La réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) suit son cours. Cette démarche intercommunale nous amène à avoir une réflexion globale sur les zones constructibles de demain en tenant compte des différentes lois et directives nationales.

C'est un travail long mais indispensable pour définir notre cadre de vie pour les dix années à venir.

Vous pouvez consulter sur le site de la CCLO le calendrier prévisionnel et diverses informations à ce sujet.

Bravo aux associations qui ont su nous rassembler autour de moments de convivialité sportifs, culturels ou festifs. Nous restons à leurs côtés pour les épauler dans les projets et organisations à venir.

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2024 ainsi que la bienvenue aux nouveaux habitants de notre village.

Gilles LEVEQUE, Maire de la Commune d'Argagnon

Tous les habitants sont conviés à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 19 janvier à 19h à la salle multi activités (ancienne mairie)

Horaires d'Ouverture du Secrétariat

de la Mairie

et de l'Agence Postale Communale

* **Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h45**

* **Mercredi de 14h00 à 17h45**

* **Vendredi de 13h30 à 16h45**

Téléphone : 05.59.67.65.86

@ : mairie.argagnon@orange.fr

Site : www.argagnon.fr

Rédigé par la Commission d'Information:

Mesdames : Nadine BROCA, Mireille DUCAMIN, Marie-José REY

Messieurs : André CASSOU, Gilles LEVÉQUE, Olivier PEZE

Concertation sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

La Préfecture des Pyrénées Atlantiques propose aux conseils municipaux des communes de délibérer sur les zones potentielles propices aux installations produisant des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Tous les territoires pourront ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces ZAEnR ne préjugent en rien de la réalisation du projet, les différentes réglementations trouvant à s'appliquer de la même manière (droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, etc.).

Cependant, la réalisation d'un projet dans une telle zone peut profiter d'une procédure d'instruction raccourcie. Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Un comité de projet sera, dans ce cas, obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Cette procédure permet une concertation avec les habitants des communes. Les propositions du conseil municipal sont consultables du 15 au 29 janvier 2024 sur le site de la commune : www.argagnon.fr (conformément à la délibération prise le 18 décembre 2023). Vous pouvez déposer vos remarques ou observations sur ce même site.

Cette concertation ne change rien aux demandes réglementaires obligatoires de toute installation, elle peut uniquement faciliter les implantations en évitant un comité de projet.



INAUGURATION DE LA NOUVELLE MAIRIE



ET DU CITY STADE



Le 4 novembre 2023, s'est déroulé l'inauguration de la nouvelle mairie et du city stade en présence de madame la sous-préfète et de nombreuses personnalités.

Nous les remercions pour leur participation.

Visite, discours, réception, tout a été mis en œuvre pour célébrer cet événement.

Nous remercions les habitants qui ont participé avec nous à cette journée importante pour l'avenir de notre commune.



LOTISSEMENT LABAIGT

Les travaux de finition du Lotissement Labaigt ont débuté à l'automne 2023 et vont se terminer prochainement.

Cette opération se clôturera par la réalisation d'un espace loisirs à l'extrémité et de la seconde partie.

Actuellement, 7 lots restent disponibles à la vente.



NOS ROUTES

Depuis les intempéries de juin 2023, l'intervention des équipes spécialisées de la CCLO ont permis de rétablir et d'améliorer l'écoulement de l'eau de pluie sur notre réseau routier. Des points délicats subsistent. Plusieurs actions et études sont en cours même si les problématiques sont de moins en moins nombreuses. La participation active des riverains qui prennent des photos lors des ruissellements permet de comprendre mieux certains phénomènes.

La sécurisation de la route de l'Eglise entre la RD 817 et le croisement de la route de Marcerin est assurée depuis peu par un ralentisseur de type « coussin berlinois » : cela doit permettre de remédier aux très nombreux excès de vitesse enregistrés par la CCLO sur ce tronçon.



La côte de la route Guillemet a été dotée d'une zone de croisement. Un travail similaire sur la route de Pédauque est demandé et attendu.

Rappel utile : la priorité à droite est la règle en l'absence de toute indication contraire. Plusieurs intersections sont concernées : restons prudents et attentifs.

Luttons tous ensemble contre l'envahisseur :

Le frelon asiatique !

Cet insecte invasif n'a pas de prédateur naturel chez nous. Même s'il est fort apprécié de nos mésanges, cela n'est pas suffisant pour l'éradiquer.

En effet, il s'agit d'éradication car il y va de la sauvegarde de nos abeilles, donc de notre environnement direct : l'agriculture, les potagers, les arbres fruitiers, la biodiversité et bien entendu nos apiculteurs qui sont en première ligne.

Soyons attentifs : l'activité débute en février (sortie des nouvelles reines) pour se terminer fin novembre.

Si vous constatez la présence de frelons ou si vous trouvez un nid, **n'intervenez pas vous-mêmes** : contactez notre apiculteur d'Argagnon, Paul FERT (tél. 0680487876). Il saura vous conseiller si vous désirez installer un piège et pourra intervenir sur les nids détectés.

Attention : les pièges à frelons asiatiques ne doivent piéger ni les abeilles, ni les papillons : les orifices d'entrée doivent idéalement faire 6 millimètres de diamètre.

PRESERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT !



Travaux RTE ligne aérienne

La ligne aérienne construite en 1923 qui relie Os-Marsillon à Orthez fait l'objet d'un programme de maintenance.

Pour accéder aux implantations des pylônes, des chemins d'accès temporaires sont réalisés.

Certains supports seront remplacés, d'autres repeints. A l'issue, l'ensemble des accès seront remis en état (remise en place de la terre végétale)

Ces travaux qui ont débuté en fin d'année 2023, se termineront en 2024.

